

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE POUR LE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 mars 2023

Date de la convocation : le 03/03/2023
Nombre de membres en exercice : 36
Présents : 10
Procurations : 20
Votants : 30

4- AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel Adrian, après avoir validé le compte administratif 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de :	94 565,14 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un excédent de financement de :	94 565,14 €
- un excédent de fonctionnement de :	5 795,10 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	496 848,55 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	502 643,65 €

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022, constaté au 31 décembre 2022, comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement **(001)** **94 565,14 €**
- Affectation complémentaire en réserve **(1068)** **0,00 €**
- Résultat reporté en fonctionnement **(002)** **502 643,65 €**

Pour extrait conforme,
Colmar, le 11/04/2023
Le Président, Daniel ADRIAN



Certifié exécutoire à la date de dépôt en Préfecture